Le parcours diagnostique des personnes avec un Trouble du Spectre de l'Autisme enfants – adolescents – adultes Cabinet ESPAS-Sup

Maria Pilar GATTEGNO

Le psychologue un professionnel de santé mentale

Article 13 du projet de loi de modernisation du système de santé réécrit l'article L.3221-1 du Code de la santé publique (CSP)

Source : Syndicat National des Psychologues

- La profession de psychologue reconnue dans le Code de la Santé Publique (CSP), aux côtés des établissements de santé autorisés en psychiatrie et des médecins libéraux : les psychologues sont des acteurs notables de la mise en œuvre de la politique de santé mentale intervenant dans les domaines des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale.
- Les psychologues, conformément au nouvel article L.3221-2 du CSP et comme l'ensemble des acteurs mentionnés à l'article L. 3221-1, pourront participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets territoriaux de santé mentale, dont l'objet est l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture.
- De plus, suite à l'adoption de l'article 26 bis B par les députés, le *projet d'établissement* des établissements de santé comportera dorénavant un projet psychologique.

ESPAS-Sup

Le Code de Déontologie des Psychologues

Source : http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/

- L'Article 34. du Code de Déontologie stipule que : « *Les techniques utilisées par le psychologue à des fins d'évaluation, de diagnostic, d'orientation ou de sélection, doivent avoir été scientifiquement validées et sont actualisées* ».

→Tous les psychologues du Cabinet ESPAS-Sup répondent aux recommandations de Bonne Pratique de la Haute Autorité de Santé en matière de choix des tests et épreuves

→Les psychologues du Cabinet ESPAS-Sup ont chacun leur spécificité. Certains se sont plus spécialisés dans le diagnostic du TSA.

ESPAS-Sup

Formation initiale et continue des psychologues du Cabinet ESPAS-Sup

Les psychologues cliniciennes Docteures en Psychologie

N° RPPS

Doctorat en Psychologie

Master de psychologie clinique et psychopathologie de l'Université de Paris (Paris Descartes)

Les psychologues cliniciennes/cliniciens

N° RPPS

Master de psychologie

Formation et supervision auprès d'une psychologue Docteure en Psychologie du Cabinet ESPAS-Sup

Formation dans

l'Organisme de Formation Jean-Louis Adrien

www.cefora-adrien.fr

Habilitation au bilan de diagnostic psychologique

ESPAS-Sup

Les psychologues = des professionnels de 2ème ligne

→ Les Psychologues du Cabinet ESPAS-Sup sont des professionnels de 2ème ligne :

- équipe spécialisée formée aux Troubles du NeuroDéveloppement (TND) dont le TSA

Le diagnostic de TSA

=

un diagnostic COMPORTEMENTAL

ESPAS-Sup

Le parcours de diagnostic au Cabinet ESPAS-Sup

Enfants et adolescents

Le Bilan de Diagnostic Psychologique (BDP) comporte :

1	2	3	4	5
L'évaluation des comportements durant l'enfance	L'Evaluation des comportements actuels	L'évaluation des compétences intellectuelles pour déterminer le profil cognitif	L'évaluation des compétences sociales et de théorie de l'esprit	L'évaluation des compétences socio-adaptatives

Echelles et tests en auto-évaluation (pour les adolescents jusqu'à 16 ans) et hétéroévaluations par les parents et dans le cadre de l'examen en direct avec l'enfant ou l'adolescent

ESPAS-Sup

Le parcours de diagnostic au Cabinet ESPAS-Sup

Adultes avec Handicap Intellectuel

Le Bilan de Diagnostic Psychologique (BDP) comporte :

1	2	3	4	5
L'évaluation des comportements durant l'enfance	L'Evaluation des comportements actuels	L'évaluation des compétences intellectuelles pour déterminer le profil cognitif	L'évaluation des compétences sociales et de théorie de l'esprit	L'évaluation des compétences socio-adaptatives

Echelles et tests : auto-évaluation (lorsque cela est possible) et hétéroévaluations par les parents (si possible), professionnels accompagnants dans le cadre institutionnel, et dans le cadre de l'examen en direct avec la personne adulte

NB: selon le DSM-V-TR en l'absence d'informations sur l'enfance, le diagnostic de TSA ne peut pas être exclu

ESPAS-Sup

Le parcours de diagnostic au Cabinet ESPAS-Sup

Adultes **sans** Handicap Intellectuel

Une **consultation pré-diagnostique** permettant de revenir de façon approfondie sur les éléments anamnestiques ayant amené la personne à s'interroger sur un TSA (la personne peut venir seule ou accompagnée d'un proche)

Une échelle de dépistage du TSA est remplie

A l'issue de cette consultation pré-diagnostique, il est alors possible de dire à la personne si la démarche diagnostique pour suspicion de TSA est pertinente ou si les éléments cliniques orientent vers une autre hypothèse diagnostique.

Evaluation psychologique diagnostique proposée à la personne au Cabinet ESPAS-Sup

Autre hypothèse diagnostique : possibilité d'orienter la personne vers un professionnel compétent

ESPAS-Sup

Le parcours de diagnostic au Cabinet ESPAS-Sup

Adultes **sans** Handicap Intellectuel

Le Bilan de Diagnostic Psychologique (BDP) comporte :

1	2	3	4	5
L'évaluation des comportements durant l'enfance	L'Evaluation des comportements actuels • Perception qu'a la personne évaluée de ses comportements • Evaluation et mise en évidence des comportements actuels	L'évaluation des compétences intellectuelles pour déterminer le profil cognitif	L'évaluation des compétences sociales et de théorie de l'esprit	L'évaluation des compétences socio-adaptatives Détermine l'éventuel décalage entre les compétences intellectuelles et socio-adaptatives

Echelles et tests : auto-évaluation et hétéroévaluations par les parents (si possible) ou autre membre de la famille, conjoint, ami proche) et dans le cadre de l'examen en direct avec la personne adulte

NB: selon le DSM-5-TR, en l'absence d'informations sur l'enfance, le diagnostic de TSA ne peut pas être exclu

ESPAS-Sup

Le diagnostic psychologique complémentaire

- En fonction des particularités mises en évidence lors de la consultation pré-diagnostique et de l'examen psychologique
- Il peut être proposé un examen complémentaire pour évaluer les signes associés (comorbidités) :
  - L'attention et le rythme d'activité
  - Les fonctions exécutives
  - L'humeur
  - L'anxiété
  - Les troubles psychotiques

ESPAS-Sup

Une fois le diagnostic psychologique posé…

Pour une reconnaissance de handicap (dossier MDPH)

- Le médecin traitant peut remplir le certificat médical aidé du bilan psychologique pour la partie comportementale et fonctionnelle
- Il détermine si d'autres examens complémentaires doivent être réalisés :
  - Orthophonique, psychomoteur, ergothérapique, sommeil…
  - Tout examen pour améliorer la santé et la qualité de vie de personne

Pour la poursuite des soins (Sans dossier MDPH)

- Le psychologue donne les coordonnées d'un médecin partenaire si besoins de soins pour les troubles associés
- Il détermine si d'autres examens complémentaires doivent être réalisés :
  - Orthophonique, psychomoteur, ergothérapique, sommeil…
  - Tout examen pour améliorer la santé et la qualité de vie de personne

ESPAS-Sup

Il n'existe aucune obligation de consulter un médecin psychiatre ou pédopsychiatre. Le certificat médical peut être complété par le médecin traitant.

Le médecin n'a pas pour rôle de valider le diagnostic psychologique de TSA. Son intervention est principalement requise dans le cadre d'une demande auprès de la MDPH ou lorsqu'une pathologie somatique est associée au TSA.

Le parcours diagnostique des personnes avec un TSA au Cabinet ESPAS-Sup

Rapide

Le diagnostic peut être posé dans les deux mois qui suivent la première demande

Contact : psyespas@espas-sup.fr

ESPAS-Sup